



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 25 REPRESENTES : 04</p> <p>DATE DE LA CONVOCAATION : Le 28 octobre 2022</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 18 novembre 2022</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN</p> <p>Étaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Pauline BRESSE, Mme Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS</p>
---	--

Délibération n°21

Rapporteur : M. Umberto DIMASTROMATTEO

Objet : Création d'un giratoire sur la RD1212 secteur « Les Molières » - Travaux réalisés sur route départementale (RD) sous maîtrise d'ouvrage communale - Convention technique

Par délibération en date du 02 novembre 2020, le Conseil Municipal décidait de poursuivre la sécurisation du carrefour des Mollières par la création d'un giratoire intégrant le croisement de la RD1212 et de la RD71 afin de sécuriser la traversée de ville.

Dans le cadre de ces travaux réalisés sur la RD1212 sous maîtrise d'ouvrage communale, il convient d'établir une convention avec le Département afin de fixer les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la ville et d'autre part les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve la convention technique relative à la création d'un giratoire sur la RD1212,**

- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20221107-DE21-071122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022
Affichage : 18/11/2022